

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2008

L'an deux mille huit le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur Michel OLIVA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2008

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA – LAFFONT – GRILLOU – Mme FOUREST – M. DELMON – Mmes RAYNAUD - FERRE – M. FAGUET – Mme DRIEF – M. COUTENCEAU – Mmes BOUÉ – BOYER – M. DEFIS – Mme ROUSSEAU – MM. RAMINI – HRITANE – LOSIO – PERES – Mmes DUBRANA – SALVI – Mlle DUPUY – M. HAC – Mme BONNEMAISON – MM. FIRMIN – RIVIERE – Mmes MICHINE – DUC.

Absent non excusé : Néant

La séance est ouverte à 18h30.

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Yvette FERRE.

Présents : 27	Exprimés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	---------------	-----------	------------	----------------

2) APPROBATION DE LA SEANCE DU 16 MARS 2008

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 MARS 2008.

Présents : 27	Exprimés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	---------------	-----------	------------	-----------------

3) MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE D'ELECTRICITE DE CAZERES

Rapporteur : M. GRILLOU Robert

Par délibération en date du 20.12.2007, la commune souhaitait modifier les statuts de la régie municipale d'électricité afin de lui confier l'entretien de l'éclairage public. Antérieurement le Conseil Municipal, par délibération en date du 24.07.2007, demandait le retrait de Cazères du SIVU d'électricité de Cazères.

Or la réglementation en vigueur, codifiée à l'article L2224-31 du CGCT ne permet pas pour l'instant de déroger à cette règle.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération en date du 20.12.2007 portant modification des statuts de la régie municipale d'Electricité.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	---------------	-----------	------------	-----------------

M. RIVIERE relève la question en mentionnant si c'e suite à demande de la Sous-préfecture

M. OLIVA réponds : OUI

M. RIVIERE rajoute donc que la règle n'est pas compétente.

4) DESIGNATION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I)

Rapporteur : M. OLIVA Michel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE CAZERES

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués chargés de représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de CAZERES.

Monsieur le Maire propose messieurs **GRILLOU** et **LAFFONT**.

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat Intercommunal d'Electricité de CAZERES sont les suivants :

Election du 1^{er} délégué

Monsieur **GRILLOU Robert**, domicilié, 46, avenue de St-Julien « Boutelaygue » 31220 CAZERES.

Election du 2^{ème} délégué

Monsieur **LAFFONT Guy**, domicilié 7, rue de la Pointe 31220 CAZERES.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.

SIVOM

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués et deux suppléants chargés de représenter la Commune auprès du SIVOM de CAZERES.

Monsieur le Maire propose messieurs **OLIVA** et **GRILLOU** en tant que délégués titulaires et **Mme RAYNAUD** et **M. FAGUET** en tant que suppléants.

Après en avoir délibéré, les délégués du SIVOM sont les suivants :

Election du 1^{er} délégué

Monsieur **OLIVA Michel**, Maire, Domicilié rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES.

Election du 2^{ème} délégué

Monsieur **GRILLOU Robert**, domicilié 46, avenue de St-Julien « Boutelaygue » 31220 CAZERES.

Election du 1^{er} suppléant

Madame **RAYNAUD Anne-Marie**, domiciliée 20, rue du Val d'Aran 31220 CAZERES.

Election du 2^{ème} suppléant

Monsieur **FAGUET Michel**, domicilié 31, rue du Val d'Aran 31220 CAZERES.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.

SYNDICAT MIXTE ETUDE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué chargé de représenter la Commune Syndicat Mixte Etude et Protection de l'Environnement dans le département de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire propose messieurs **FAGUET** (titulaire) et **M. DEFIS** (suppléant)

Après en avoir délibéré, le délégué au Syndicat Mixte Etude et Protection de l'Environnement dans le département de la Haute-Garonne est le suivant :

Monsieur **FAGUET Michel** est élu délégué titulaire.
Suppléant : Monsieur **DEFIS Raymond**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27 Exprimés : 27 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 6: M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.
--

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DES PERSONNES AGEES

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué chargé de représenter la Commune au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées.

Monsieur le Maire propose Madame FOUREST Gisèle (titulaire) et Mme SALVI (suppléante)

Après en avoir délibéré, la déléguée au Syndicat Intercommunal des Transports des Personnes Agées est la suivante :

Madame FOUREST Gisèle est élue déléguée titulaire.

Suppléante : Mme SALVI Déborah

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6	: M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.		

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué chargé de représenter la Commune

Monsieur le Maire propose mesdames DRIEF (titulaire) , BOYER (suppléante)

Après en avoir délibéré, la déléguée au Syndicat des transports scolaires est la suivante :

Madame DRIEF Marie-Anne est élue déléguée titulaire.

Suppléante : Mme BOYER Brigitte

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6	: M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.		

DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE DES FETES

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de 6 représentants du Conseil Municipal chargé de représenter la Commune auprès du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire propose la désignation des représentants du Conseil Municipal suivants :

Monsieur Rivière demande si la désignation se fait à la proportionnelle ou majoritaire.

Monsieur le Maire répond : majoritaire.

M. RAMINI Marc
Mme RAYNAUD Anne-Marie
M. DELMON Abel
M. HRITANE EL Houssaine
Mlle DUPUY Angélique
Mme BOYER Brigitte

Qui après en avoir délibéré, sont élus délégués au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6	: M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.		

DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE DE JUMELAGE

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de 6 représentants chargés de représenter la Commune auprès du Comité de Jumelage.

Monsieur le Maire propose la désignation des représentants du Conseil Municipal suivants :

Mme DRIEF Marie-Anne - M. DELMON Abel - M. HRITANE El Houssaine - M. LOSIO Noël -
M. COUTENCEAU Serge - Mme RAYNAUD Anne-Marie

Qui après en avoir délibéré, sont élus délégués au Comité de jumelage.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.			

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de 3 représentants du Conseil Municipal chargé de représenter la Commune au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, le Maire étant désigné d'office.

Monsieur le Maire propose la désignation des représentants du Conseil Municipal suivants :

M. DELMON Abel
Mme BOUE Germaine
Mme FERRE Yvette

Sont délégués délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.			

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Après renouvellement général des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de 6 représentants du Conseil Municipal délégués chargé de représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire propose la désignation des représentants du Conseil Municipal suivants :

M. LAFFONT Guy
Mme FERRE Yvette
Mme ROUSSEAU Andrée
Mme SALVI Déborah
Mme DUBRANA Carole
M. PERES Pierre

Sont élus au conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.			

5) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REGIES (RME et RIEA) ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNES

Rapporteur : M. OLIVA

REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE (R.M.E.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R2221-4 et R2221-5 et R2221-6.

Vu le décret n°2001-184 du 23.02.2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire,

Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la RME sont les suivants :

Conseillers municipaux représentant la Commune : 5

M. OLIVA Michel
M. GRILLOU Robert
Mme RAYNAUD Anne-Marie
Mme ROUSSEAU Andrée
M. DEFIS Raymond

Membres extra-conseil : 4

**M. TAMBON Jacques
M. TOURNIER Jean-Paul
M. RESSEJAC Bernard
M. BARDET Jean-Pierre**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.			

REGIE INTERCOMMUNALE D'EAU ET ASSAINISSEMENT (R.I.E.A)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R2221-4 et R2221-5 et R2221-6.
Vu le décret n°2001-184 du 23.02.2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la RIEA : Communes de CAZERES COULADERE, sont les suivants :

Conseillers municipaux représentant la Commune : 3

**M. OLIVA Michel
M. FAGUET Michel
M. GRILLOU Robert**

Membres extra-conseil : 2

CAZERES : M. CALVET Jean-Louis - M. VACCARI Raymond

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que la Commune de COULADERE propose la nomination de M. WIDEROLD et M. BUSCA.

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.			

6) FIXATION DU NOMBRES D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Rapporteur : Mme FOUREST Gisèle

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS comme suit :

De fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- **Le Maire**, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- **4 membres élus** au sein du Conseil Municipal ; désignés à la proportionnelle.
- **4 membres nommés par le Maire** dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et précise que la nomination sera proportionnelle

M. RIVIERE : «demande pourquoi 4 membres ? M. le Maire réponds que l'on peut aller jusqu'à huit. M. RIVIERE pensait que le nombre de membres était supérieur. »

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstentions : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.			

7) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DU CONSEILLER DELEGUE AUX ASSOCIATIONS

INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE

Rapporteur : M. RAMINI Marc

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
Considérant que la commune et le chef lieu de canton,
Considérant que la population de la commune est de 4 154 h*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet au 17.03.2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire :

Taux maximal en % de l'indice 1015. (Majoré article L2123-22 et R2123 du CGCT)

15 % dans les communes chefs lieux de canton

De 3 500 à 9 999 : 55 % Les indemnités seront réparties selon le tableau récapitulatif ci-annexé.

M. RIVIERE : Pourquoi le maximum. M. le Maire a répondu on a estimé que c'était 55 %.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Refus de vote : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE - DUC			

INDEMNITE DE FONCTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Mme ROUSSEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

VU les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant que la population est de 4 154 h, Taux maximal en % de l'indice 1015. (Majoré article L2123-22 et R2123 du CGCT) : **15% dans les communes chefs-lieux de canton - Considérant que la commune est chef lieu de canton,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide et avec effet au 17.03.2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire :

De 3 500 à 9 999 : 22 % Les indemnités seront réparties selon le tableau récapitulatif ci-annexé.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Refus de vote : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE - DUC			

INDEMNITE DE FONCTIONS DU CONSEILLER DELEGUE AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme RAYNAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31.03.2008 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa 3, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune

Monsieur le Maire propose **M. RAMINI** en tant que délégué aux associations.

Les indemnités seront réparties selon le tableau récapitulatif ci-annexé.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Refus de vote : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE - DUC			

Projet de règlement intérieur transmis par Monsieur RIVIERE à M. le Maire. Monsieur RIVIERE précise qu'il le donnera à tous les conseillers à la fin de la séance ».

L'enveloppe précitée est fixée ainsi qu'il suit, selon les montants en vigueur au 1^{er} mars 2008.

Elus	Nbre	Montant brut annuel correspondant à l'IB terminal de la FP 1015	Taux maximal en % Applicable	Enveloppe annuelle totale	Majorat° Chef lieu de canton	TOTAL

Maire	1	44 895,07 €	55 %	24 692,29 €	15%	28 396,13 €
Adjoints au Maire	8	359 160,56 €	22 %	79 015,32 €	15%	90 867,61 €
TOTAL						119 263,74 €

Dans le cadre de cette enveloppe, Monsieur le Maire bénéficie d'une indemnité mensuelle correspondant à 52.3266 % du traitement afférent à l'indice terminal de la Fonction Publique 1015, majoré de 15 % soit **2 251.32 € Brut**, selon le montant en vigueur au 1^{er} mars 2008.

De même, dans le cadre de cette enveloppe Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : Guy LAFFONT, Robert GRILLOU, Gisèle FOUREST, Abel DELMON, Anne-Marie RAYNAUD, Yvette FERRE, Michel FAGUET, Marie-Anne DRIEF bénéficient d'une indemnité mensuelle correspondant à 20.6635 % du traitement afférent à l'indice terminal de la Fonction Publique 1015, majoré de 15 % soit **889.04 € Brut**, selon le montant en vigueur au 1^{er} mars 2008.

De même, dans le cadre de l'enveloppe déterminée ci-dessus Monsieur le Conseiller délégué aux associations, Marc RAMINI peut bénéficier d'une indemnité mensuelle correspondant à 2.6734 % de l'indemnité du Maire et à 1.3365 % de l'enveloppe de l'indemnité des Adjoints soit **500.03 € Brut**.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à l'article 6531 – fonction 021 – de nos documents budgétaires.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
Refus de vote : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE - DUC			

8) DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. OLIVA

COMMUNAL

Comme le stipule la loi, Monsieur le Maire propose de discuter des orientations budgétaires 2008, en préambule au vote du budget.

- limitation du recours à l'emprunt et par voie de conséquence limitation de la charge de la dette ;
- conservation d'un autofinancement suffisant ;
- stabilité de la fiscalité en créant des ressources supplémentaires par le développement de la Z.A. et de la Z.I. porteuses de taxe professionnelles.

Diminuer le ratio d'emprunt assure l'avenir en permettant d'accéder à de gros emprunts pour réaliser d'importantes réalisations.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2008 :

Ces orientations ont conduit à poursuivre cette évolution positive dans tous les domaines :

- continuer d'améliorer la sécurité routière par la réalisation de travaux sur la RD 36, sur la RD 6 et sur la RD 10 carrefour Intermarché ;
- améliorer la salubrité par la création d'un réseau d'assainissement sur la RD 6 ;
- dynamiser la politique familiale et sociale par la création de nouveaux services pour les jeunes de 8 à 12 ans grâce aux « séjours vacances ; travaux de création du CLSH et CLAE ;
- renforcer les actions auprès des élèves par la finalisation des études du groupe scolaire (maternelle - primaire) et le lancement des études de la maison de l'enfance ; travaux de restructuration et d'agrandissement du restaurant scolaire, création d'une classe à l'école mixte 1 ; locaux pour CLAE et CLSH.
- améliorer le cadre de vie par un renforcement des actions en matière de propreté, de fleurissement, d'environnement paysager.
- poursuivre l'animation culturelle et sportive.

Les grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire se définissent ainsi :

FISCALITE

Les taux seront constants pour 2008 et il est prévu la fiscalisation au niveau du SIVOM de l'emprunt du pool-routier et de la crèche.

ETUDES

Etude du Groupe Scolaire qui a déjà débuté et qui sera finalisée.

Création de stades supplémentaires à Malaret. Le projet sportif intègre des terrains supplémentaires avec finition de la clôture

Etude parking au collège et sens de circulation

Maison de l'enfance

TRAVAUX ROUTIERS

RD 36
RD 6

Rues inscrites au Pool Routier :

- Rue des Mûriers
- Rue du Val d'Aran

Mise en place de ralentisseurs

Mise aux normes des feux tricolores avenue H. d'Espouy

URBANISME

Pas de révision du PLU afin de ne pas ouvrir des zones à l'urbanisation pour 2008.

SPORT VIE ASSOCIATIVE ET ACTION SOCIALE

Subventions diverses.

Réfection plomberie des vestiaires de Malaret

Mise aux normes électriques d'un bâtiment mis à disposition de l'école de musique

Extension des vestiaires pour le Tennis

TOURISME

Rénovation des Chalets de la Tounis

Réfection des portes des sanitaires du camping

Installation de jeux de plein air

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vente de terrains pour permettre l'installation d'activités économiques.

JEUNESSE

Mise en place d'une structure d'accueil pour les 8 - 12 ans au CLSH grâce aux « séjours vacances » avec prise en compte du quotient familial ;

Commencement des travaux d'aménagement du CLSH et du CLAE ;

Réfection en enrobé de la cour du CLSH.

EDUCATION

Fourniture et pose d'une chaudière à l'école maternelle ;

Achat d'ordinateurs pour les écoles ;

Achat de livres et de fournitures scolaires ;

Achat téléviseur et lecteur CD ;

Implantation d'une classe à l'école mixte I

CULTUEL ET CULTUREL

Etude pour remise en l'état de l'orgue

Sonnerie glas pour l'église

POURSUITE DE NOTRE POLITIQUE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Traitement des bâtiments souillés par les pigeons ;

Aménagement paysager et plantations

Entretien des terrains et des bâtiments communaux

Réfection des toilettes situées Place Collbato

Entretien et réfection de l'éclairage public

Achat de bacs pour les déchets vers (compost)

CIMETIERE

Travaux agrandissement du cimetière à poursuivre

Création d'un columbarium

Mise en service des toilettes caveau Toigne

RESTAURANT SCOLAIRE

Commencement des travaux : juin/juillet 2008

CONTENTIEUX

Espérant diminuer considérablement les crédits sur cet article, il convient cependant de prévoir une somme minimale.

PERSONNEL

L'évolution des salaires du personnel s'élève à + 2 % :

+ 0,8 % imposés par l'Etat

+ 1,2 % progression des carrières

Bien que le Débat d'Orientation Budgétaire ne soit pas soumis au vote, Monsieur le Maire demande par principe de voter les orientations budgétaires

Présents : 27 Exprimés : 21 Pour : 21
 Refus de vote : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE - DUC

M. OLIVA : « Le budget sera voté le 14.04.2008 et donne des précisions sur le vote du budget et des circonstances du vote à cette date à cause des élections.

Monseigneur RIVIERE demande si les travaux du pool routier sont uniquement subventionnés par le Conseil Général. M. le Maire répond : OUI

M. RIVIERE demande l'acte d'engagement de la DDE pour le groupe scolaire

Il demande également les factures d'Avocat pour l'affaire du SYGES

Mme DUC veut un Rendez-vous à propos du projet du restaurant scolaire. Monsieur le Maire répond de prendre rendez-vous dès le lendemain.

Z.A. DE MASQUERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation de la Z.A de Masquère sont terminés et l'année 2008 sera consacrée à la vente des terrains.

Pour ce faire, il est envisagé de fixer le prix des terrains à 8 € TTC/m².

Monsieur le Maire demande par principe de voter les orientations budgétaires :

Présents : 27 Exprimés : 21 Pour : 21
 Refus de vote : 6 : M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE - DUC

9) INFORMATION SUR L'EXECUTION DES MARCHES SOLDES ET EN COURS DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. LAFFONT qui demande à l'opposition d'écouter.

INTITULES	ENTREPRISES	MONTANT DES MARCHES T.T.C.	DATE NOTIFICATION	EN COURS OU SOLDE
Assainissement pluvial des quartiers des Pourtaoux & de la Croix de l'Olivier				
Marché Appel d'Offres ouvert <i>Marché n°135.010.2006</i> TRAVAUX	S.A. CAZERES T.P. 31220	334.074,97	16.06.2006	SOLDE
Mission conduite d'opérations pour la construction neuve d'un groupe scolaire pour l'Ecole Maternelle & Élémentaire <i>Marché n°135.022.2006</i>	DDE- 31000	41 716,48	23,11,2006	EN COURS
Fourniture denrées alimentaires pour le restaurant scolaire 2007 <i>Marché n°135.027.2006</i> Quantités minimales				
Lot 1	BRAKE France -31241	5 488,41	19.12.2006	RECONDUIT
Lot 2	SODIREX - 31200	3 547,89		
Lot 3	BOUCHERIE GROS -31220	5 726,00		
Lot 4	POMONA -31021	480,94		
Lot 5	COMMINGES CRUDITES- 31220	2 050,92		
Lot 6	DUCOS/SUFFRAN/DESPUJOL 31220 09200			
Lot 7	PRODIREST- 31621	5 748,84		
Lot 8	POMONA31021	2 415,43		
Lot 9	PATIS. LA GARONNAISE -31220	4 745,00		
Lot 10	BEURON- 11850	918,80		
Remise aux normes électriques Mairie <i>Marché n°135.001.2007</i>	Entreprise MALVAUD- 31220	12.744,58	15/02/2007	SOLDE
Maître d'œuvre du préau 200 m ² et transformation d'une partie de la salle de jeux en salle de classe <i>Marché n°135.002.2007</i>	Claire PIQUEMAL - 31220	26.180,44	16.02.2007	SOLDE
Création et mise aux normes de l'éclairage public (bd. Jean Esterle côté place de la base) <i>Marché n°135.003.2007</i>	E.T.D.E. -31220	25.705,26	15.02.2007	SOLDE
Maîtrise d'œuvre pour restauration de l'orgue de l'Eglise <i>Marché n°135.004.2007</i>	Thierry SEMENOUX- 33200	31.284,92	07.02.2007	EN COURS
Conduite d'opération réfectoire et réaménagement du restaurant scolaire <i>Marché n°135.005.2007</i>	BRED INGENIERIE -06299	26.371,00	03.04.2007	EN COURS
Fournitures administratives : <i>Marché n°135.006.2007</i>				

1 : Fournitures administratives 2 : Registres et imprimés	BURO OFFICE- 31140 SEDI- 30089	10.829,55 3.389,55	03.04.2007	SOLDE SOLDE
aux normes du réseau électrique de l'Ecole Mixte 1 Poste » ché n°135.007.2007	ENTREPRISE MALVAUD 31220	77.728,04	29.03.2007	SOLDE
niture et pose de jeux pour l'aire de Montserrat ché n°135.008.2007	LUDOPARC - 92 027	15.588,83	29.03.2007	SOLDE
niture et pose d'une armoire multi services et atiseur au restaurant scolaire ché n°135.009.2007	Entreprise RAYNAUD - 31220	9.476,26	29.03.2007	SOLDE
niture et pose de stores à l'Ecole Mixte 2 « Les utins » ché n°135.010.2007	AXELLES - 31770	5.142,80	09.05.2007	SOLDE
niture informatique et maintenance matique : 1 : Matériel informatique et logiciels 2 : Lecteur DVD 3 : Photocopieur couleur ché n°135.011.2007	SOFT SYSTEMS- 31130 SOFT SYSTEMS- 31130 REPROCOLOR - 31280	15.490,00 5.517,00 6.817,20	02.07.2007	SOLDE SOLDE SOLDE
ition d'un préau à l'école maternelle ché n°135.012.2007	SARL SEDEC - 31260 SUD OUEST MONTAGE SARL - 47310 SARL CHAMBON - 31390 DEDIOS FRERES - 09300 DUCHAZEZAUD B. - 31800 BERGES Yves - 31360 GROS René - 31220 LEBEL - 31220 MALVAUD - 31220 BASSO - 31220	64.345,74 39.621,32 13.428,68 22.696,49 11.869,84 9.324,37 6.447,88 9.845,30 5.346,12 11.826,86	07.07.2007	SOLDE SOLDE SOLDE SOLDE SOLDE SOLDE SOLDE SOLDE SOLDE SOLDE
niture de mobilier à l'école mixte 1 pour classes ières ché n° 135.013.2007	DENIS PAPIN COLLECTIVITES 79300 DELAGRAVE - 75240	11.744,15 15.517,41	19.07.2007 19.07.2007	SOLDE
nit de livres pour la bibliothèque ché n°135.014.2007	OMBRES BLANCHES -9 % 31000	11.490,34	13.07.2007	SOLDE
nit de CD AUDIO et DVD pour la médiathèque ché 135.015.2007	CD MAIL - 22 % 95523	1.002,21	13/07/2007	
isation d'études et de travaux électriques HTB- vec ou sans fourniture de matériel ché n° 135.016.2007	ETDE - 31220	1,01 taux H.T.	03.08.2007	EN COURS
antation d'un bâtiment préfabriqué à l'école entaire Mixte I, rue du Dr Vaillant ché n°135.017.2007	LACOSTE - 47210	12.314,91	16.07.2007	SOLDE
agement du cimetière communal : ché n°135.018.2007	Entreprise NAUDIN - 31220 Sié SAGELEC - 44154	25.413,80 47.691,47	02.07.2007	SOLDE EN COURS
1 : Voirie - Création des allées du cimetière 2 : Sanitaire - Fourniture d'un sanitaire à sion automatique 3 : Serrurerie - fourniture et pose d'un portail 4 : Acquisition de matériels - fourniture de 10 nbariums	DENJEAN - 31220 INFRUCTUEUX	4.906,64		SOLDE
rise d'œuvre restructuration de la restauration re ché n°135.019.2007	Eurl PEDRA - 31000	116.669,80	18.10.2007	EN COURS
ion de coordination SPS et contrôle technique : Coordination : Contrôle technique ché n°135.020.2007	QUALICONSULT 31170 VERITAS 31047	7.735,73 11.261,54	5.11.2007 5.11.2007	
tenance et pérennité des bases de données toriales B.D.T. groupement de commande ché n°135.021.2007	DATAGRAPH - 31330	23.884,12	23.10.2007	EN COURS

» BOUE précise que le montant du marché des fournitures des denrées alimentaires est différent de la note de synthèse envoyée.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 27	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : /
Refus de vote : 6 M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE - DUC			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.